



VOUS ÊTRE **UTILE**



LA CAISSE D'ÉPARGNE PARTENAIRE DE VOS **ÉTUDES** !

OFFRE EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2017





BONS PLANS ÉTUDIANTS*

PRÊT POUR **AVANCER** ⁽¹⁾

Jusqu'à 6 000 € à 0 % pour donner vie à vos **projets** !

TAEG FIXE : 0 %

Montant demandé : 4 800€

Montant total dû par l'emprunteur : 4 800 €

Mensualité : 100 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : pour un prêt Pour Avancer⁽²⁾ de 4 800 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %, 48 mensualités de 100€. Taux Annuel Effectif Global Fixe de 0 %. Frais de dossier de 0€. Coût de l'Assurance CNP facultative⁽³⁾ : 3,40€ par mois qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 163,20€. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 1,66 %. Montant total dû par l'emprunteur (hors assurance facultative) : 4 800€. Les intérêts sont pris en charge par votre Caisse d'Épargne. Offre limitée à un crédit par personne.

Crédit Etudiant ⁽¹⁾ à

0,99% TAEG !

Pour **financer** vos études, simplement.
Jusqu'à 45 000 €.

TAEG FIXE : 0.99%

Montant demandé : 10 000 €

Montant total dû par l'emprunteur : 10 303,92€

Mensualité : 143,11 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : pour un Crédit Etudiant ⁽²⁾ de 10 000 € sur 72 mois au taux débiteur annuel fixe de 0.99 %, 72 mensualités de 143,11€. Taux Annuel Effectif Global Fixe de 0,99 %. Frais de dossier de 0€. Coût de l'Assurance CNP facultative ⁽³⁾ : 2,50€ par mois qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 180€. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 0,59 %. Montant total dû par l'emprunteur (hors assurance facultative) : 10 303,92€.

(1) Offres réservées aux élèves de l'AIFCC âgés de 18 à 28 ans inclus (sous réserve de présentation d'un justificatif).

(2) Exemple donné à titre indicatif, sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(3) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 20 ans assuré en Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Contrat d'assurance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

* Les offres présentes sur ce document sont réservées aux élèves de l'AIFCC

Bouquet Liberté **Gratuit** pendant 1 an avec Visa Premier

Pour la souscription d'un Bouquet Liberté avec une carte Visa Premier, la 1^{ère} année vous est **offerte** ⁽⁴⁾ !

- En plus de votre carte bancaire, vous disposez automatiquement de services essentiels pour faciliter la gestion de votre compte.
- Vous choisissez ensuite les services complémentaires qui vous conviennent⁽⁴⁾.

Bénéficiez gratuitement du service Alert'Ecureuil :

- Pour être informé rapidement des mouvements de votre compte par SMS.

(4) Offre valable jusqu'au 31/12/2016 inclus pour toute ouverture d'un compte de dépôt. Cette offre est valable pour les jeunes entre 18 et 25 ans.

Vous partez à l'**étranger** ?

Option Retraits déplacés à l'**international**

- Vous avez entre 18 et 25 ans ? Bénéficiez de vos retraits d'espèces à l'étranger sans frais. L'offre comprend :
 - des retraits d'espèces sans frais en zone euro⁽⁶⁾
 - 4 retraits d'espèces⁽⁵⁾ par mois hors zone euro sans frais⁽⁶⁾.

Assurance Etudes et séjours ⁽⁷⁾ à l'étranger

- Cette assurance simple et compétitive vous couvre dans le monde entier en cas de maladie ou d'accident lors d'un séjour de longue durée à l'étranger. Renseignez-vous en agence.

(5) Au près des distributeurs automatiques et des guichets des établissements affichant la marque CB en France, Visa à l'étranger. Dès le cinquième retrait, les opérations effectuées par le porteur de la carte seront facturées conformément aux tarifs indiqués dans les « Conditions et Tarifs des Opérations et Services Bancaires applicables à la clientèle des particuliers » en vigueur.

(6) La Caisse d'Epargne ne prélèvera aucune commission sur tous les retraits d'argent. Des commissions peuvent cependant être appliquées par l'enseigne étrangère.

(7) L'Assurance Etudes et Séjours à l'étranger est une offre de l'ASFE, association de loi 1901, proposée par le courtier MSH International, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 751. L'ASFE a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats en vigueur.

Offre **Coloc** à 1€

Une offre simple et avantageuse au quotidien pour régler toutes les dépenses communes : loyer, eau, électricité,

- Un compte de dépôt⁽⁸⁾ à 1€ par mois (tarif en vigueur au 01/01/2016)
- En supplément, une carte SENSEA à 1€ par mois pour chaque colocataire⁽⁸⁾

(8) Un compte joint de 2 à 4 co-titulaire maximum. Cotisation de 1€ par mois, plus en option 1€ par mois par carte Visa Electron Sensea nominative (4 cartes maximum). Tarification en vigueur du 01/01/2016 au 31/12/2016. Offre réservée au 18-25 ans, sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Epargne.

Votre assurance **Habitation**

Profitez de **2 mois offerts**⁽⁹⁾ pour la souscription d'un contrat assurance ⁽¹⁰⁾.

- Assur'Toit «Version Jeune Formule 1»⁽¹⁰⁾, l'assurance multirisques habitation adaptée à votre style de vie.

(9) Assur'Toit », contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(10) 2 mois offerts pour toute souscription d'un contrat Assur'Toit Version Jeunes formule 1. Offre valable sur la première année de cotisation.

POUR BÉNÉFICIER DE CES AVANTAGES

Contactez votre conseillère Vanessa LEMENAND
de l'agence de Caen :
45 avenue de la Côte de Nacre, 14000 Caen
par téléphone au 02.50.53.30.44 * ou par mail :
vanessa.lemenand@cen.caisse-epargne.fr



CAISSE D'ÉPARGNE
NORMANDIE

* Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Normandie - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 520 000 000 Euros - Siège social : 151 rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume - 384 353 413 R.C.S. Rouen - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 919. Edition Novembre 2016